Décision 05-D-11 du 16 mars 2005

relative à des pratiques mises en oeuvre dans le secteur de l'affichage publicitaire au sein du réseau ferroviaire et dans celui du transport de personnes sur la route Paris-Londres

Posted on: 16 mars 2005 | Secteur(s) :

PRESSE / MÉDIAS

TRANSPORTS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	British Airways Plc
Dispositif(s)	Rejet Rejet des mesures conservatoires
Entreprise(s) concernée(s)	SNCF, France Rail Publicité, Eurostar Group Ltd

Lire

le texte intégral de la décision
197.46 Ko

le communiqué de presse